









## Mercredis récréatifs - Periode 4 : du 4 mars au 8 avril 2026

NOM Prénom de l'enfant	1	
Adresse email /		

Fiche à rendre au plus tard lundi matin (si cantine) ou mardi 16h (pas de cantine) précédant le premier mercredi de présence

	HEURE ARRIVEE	HEURE DEPART	CANTINE
Mercredi 04/03			O oui O non
Mercredi 11/03			O oui O non
Mercredi 18/03			O oui O non
Mercredi 25/03			O oui O non
Mercredi 01/04			O oui O non
Mercredi 08/04			O oui O non



Pensez à garder une copie/trace de l'inscription pour votre suivi

## **IMPORTANT**:

□ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes et conditions

## A NOTER :

- \* les journées seront facturées par la Commune (à chaque période)
- \* Heure arrivée / heure de départ: veuillez signalez l'heure précise
- \* Cantine: cocher la case correspondante
- \* Depuis le 10/04/2017, modulation des tarifs en fonction des ressources des familles (produire attestation CAF si le quotient familial est inférieur à 630)
- \* Tarifs sur le site www.lumes.fr, rubriques :

Vivre à Lumes > Cantine, garderie & accueil de loisirs > Mercredis récréatifs